

OMC, Hong Kong 2005 : quelles perspectives pour l'agriculture des PED ?

MICHEL PETIT

INSTITUT AGRONOMIQUE MÉDITERRANÉEN DE MONTPELLIER

L'intérêt éventuel et les dangers potentiels de la libéralisation des échanges internationaux de produits agricoles pour l'agriculture des pays en développement (PED) font l'objet de très vives controverses. Ce constat est d'autant plus frappant que le consensus international sur les autres aspects de ce qu'il conviendrait de faire pour promouvoir le développement de l'agriculture dans les pays pauvres est très large.

Ce consensus a été exprimé dans divers documents stratégiques élaborés depuis une dizaine d'années par la Banque mondiale et les autres bailleurs de fonds d'aide au développement. Il s'est manifesté à Rome en 1996, au Sommet mondial de l'alimentation et a été pour l'essentiel répété cinq ans plus tard au « World Food Summit plus five ». Il est implicite ou explicite dans la documentation sur les « objectifs du Millénaire », discutés en septembre à New York.

Certes, on doit bien faire le constat de la lenteur des progrès réalisés dans la lutte contre la faim dans le monde : l'objectif, pourtant modeste, fixé en 1996 de réduire de moitié en vingt ans le nombre de ceux qui souffrent de la faim ne sera probablement pas atteint. Mais tout le monde s'accorde sur les causes de cette lenteur : une action insuffisante des pouvoirs publics tant dans les pays pauvres eux-mêmes qu'au sein de la communauté internationale.

Le débat sur la libéralisation du commerce ou, pour certains, sur son insuffisance, n'est pas en cause ici. Cependant, ce débat continue d'être très vif, notamment en France où un courant de pensée, d'inspiration tiers-mondiste, occupe une place peut-être prééminente dans les milieux agricole et /...

/... agronomique⁽¹⁾. Pour ceux qui appartiennent à ce courant, les différences de productivité moyenne du travail entre un agriculteur de quasi-subsistance dans un pays en développement et un agriculteur moderne dans un pays riche sont tellement considérables qu'il ne peut pas être envisageable de les confronter sur un même marché : la concurrence éliminerait nécessairement le plus faible et donc toute libéralisation des échanges ne peut aller qu'à l'encontre de la lutte contre la pauvreté. Selon cette thèse, les agricultures des pays en développement, du moins celles pratiquées par l'immense majorité de leurs paysans pauvres, ne peuvent que pâtir d'un accord à l'OMC, cette organisation étant vue comme l'instrument principal du mouvement de libéralisation des échanges. Pourtant les modèles quantitatifs utilisés pour estimer les gains éventuels d'une libéralisation s'accordent tous pour suggérer que les PED pourraient beaucoup bénéficier d'une telle libéralisation⁽²⁾. Certes, ces modèles sont très globaux et simplifiés, et les estimations sont très sensibles à la spécification précise des hypothèses sur lesquelles ils sont fondés ; il n'y a pas de doute que la libéralisation éventuelle des échanges ferait à la fois des gagnants et des perdants au sein des PED.

Néanmoins, de nombreux pays en développement sont devenus membres de l'OMC au cours des dix ou quinze dernières années. Certains y jouent un rôle important ; tous insistent sur la nécessité de faire une place importante à l'agriculture dans les négociations actuelles du Doha Round. Certes, on peut remarquer que pour quelques pays, parmi les plus actifs à l'OMC, comme le Brésil ou l'Argentine, les grandes exploitations occupent une place importante dans leurs agricultures et la productivité moyenne du travail peut y être élevée, mais cela n'est pas le cas général dans les PED. Que peuvent alors espérer ces derniers pour leurs agricultures de la prochaine conférence de Hong Kong ?

Pour répondre à cette question, il faut d'abord bien comprendre la situation des agricultures dans les PED et les stratégies des divers gouvernements, en reconnaissant d'emblée la grande diversité de ces situations et de ces stratégies. Ce sera l'objet de la première partie de cet article, consacrée plus spécifiquement au rôle croissant des PED à l'OMC. Nous ferons ensuite un bilan de l'état de la négociation quelques mois

(1) Ce dernier terme désigne le milieu des intellectuels travaillant principalement dans les institutions dites « agronomiques », de recherche et d'enseignement supérieur, et débattant des problèmes de l'agriculture.

(2) Pour un exemple récent voir : Hertel, T.W. and L.A. Winters (eds.) (2005), *Putting Development Back Into the Doha Agenda: Poverty Impacts of a WTO Agreement*, Washington DC: World Bank (À paraître).

avant la conférence ministérielle de Hong Kong, en décembre prochain. Il sera alors possible, dans une troisième partie, de supputer ce que peuvent être les perspectives pour les agricultures des PED, résultant d'un éventuel accord commercial multilatéral.

LE RÔLE CROISSANT DES PED À L'OMC

Jusqu'à une date récente, les PED n'ont joué qu'un rôle marginal dans les négociations commerciales internationales, cette marginalité étant d'ailleurs très symboliquement exprimée par le fait qu'un « traitement spécial et différencié » leur a été accordé et qu'aucun critère objectif n'a été retenu pour définir l'éligibilité à ce traitement. Est considéré comme PED à l'OMC, tout pays qui se déclare tel, ce qui explique que des pays comme Israël et la Corée du Sud bénéficient de ce statut. En matière agricole, les négociations au GATT se sont longtemps résumées à une confrontation entre les États-Unis et les pays européens. Les premiers voulaient garantir l'accès de leurs produits aux marchés européens et l'élimination des subventions européennes aux exportations. Les seconds ne pouvaient accepter ces demandes car de telles concessions auraient constitué une remise en cause fondamentale de leur politique agricole qui était leur première politique commune. Très frustrée par la paralysie résultant de ce tête-à-tête entre pays riches et puissants et craignant une répétition du même scénario pendant l'Uruguay Round qui avait démarré en 1986, l'Australie prit l'initiative de la création du Groupe de Cairns, en particulier pour peser sur l'issue des négociations agricoles. Or, ce groupe incluait des pays en développement comme le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay, la Thaïlande et les Philippines. Rétrospectivement, on peut dire que, par-là et pour la première fois, ces pays pesèrent significativement sur l'issue de la négociation multilatérale. En effet, l'accord de Marrakech, signé en 1994 en conclusion de l'Uruguay Round, correspond bien à un point tournant car il n'avait été possible que grâce à la réforme préalable de la PAC en 1992. Le rôle des PED dans ce processus n'avait, cependant, été que secondaire.

Aujourd'hui, les choses ont beaucoup changé. On ne peut pas imaginer d'accord final du Doha Round, en cours de négociation actuellement, qui ne donne un large degré de satisfaction aux revendications des PED en matière agricole. En effet, depuis la réunion ministérielle de Cancun en septembre 2003, de nouveaux rapports de force se sont établis dans la négociation agricole à l'OMC. Il apparaît en effet que l'échec de cette conférence a été principalement dû au fait que la plupart des pays en voie de développement ont refusé de négocier sur la /...

/... base du texte préparé par le secrétariat de l'OMC, texte qu'ils considéraient comme ménageant outrageusement les positions des pays développés, particulièrement en matière agricole. Il s'agit là d'un développement qui a pu paraître paradoxal. Chacun savait qu'il ne pouvait pas y avoir d'accord à Cancun sans un accord substantiel sur l'agriculture. Par ailleurs, il était clair qu'il ne pouvait y avoir d'accord agricole sans un compromis entre les États-Unis et l'Union européenne sur ce dossier, traditionnellement sensible et objet de confrontations à multiples rebondissements depuis des décennies entre ces deux acteurs majeurs de la négociation. À la « réunion ministérielle » de Montréal, en juillet 2003, organisée comme d'autres du même type pour essayer de faciliter un succès à Cancun, les divers participants avaient encouragé les États-Unis et l'Union européenne à rechercher un compromis préalable sur le dossier agricole. Le succès de l'Uruguay Round en 1994 n'avait-il pas été permis par un accord bilatéral informel, de même nature, entre ces deux mêmes partenaires à Blair House en novembre 1992? Qu'ils aient réussi dans cette entreprise, le 13 août, pouvait donc apparaître comme un grand succès, ardemment désiré et, espéraient-ils probablement, décisif pour le succès de Cancun.

Comment expliquer alors que cet accord bilatéral ait été perçu comme une véritable provocation par de nombreux pays en voie de développement? La réponse à cette question est à rechercher dans le profond sentiment d'injustice suscité dans de nombreux pays en voie de développement par l'Accord agricole de Marrakech, qui avait conclu l'Uruguay Round. En effet, vu du point de vue des pays développés, engagés depuis des décennies dans les négociations successives au GATT, cet accord de Marrakech marquait un tournant important: pour la première fois, était pris un engagement significatif des pays signataires dans la voie de la libéralisation des échanges agricoles et dans la voie des réformes des politiques agricoles internes, réformes nécessaires pour que le processus de libéralisation soit possible. Mais si le tournant était réel, la libéralisation restait très incomplète: subventions aux exportations limitées, mais non supprimées; mesures de protection aux frontières transformées en tarifs douaniers, mais nombreux tarifs élevés; soutien interne discipliné par la mise en place des fameuses « boîtes » orange et bleue, mais montants de ces soutiens encore très élevés.

Or, après quelques années, de nombreux pays en développement ont vu ces engagements partiels de libéralisation comme un marché de dupes. Eux qui n'avaient pas traditionnellement utilisé les subventions aux exportations n'étaient pas autorisés

à le faire. L'état de leurs finances publiques ne leur permettait pas de rivaliser avec les pays riches sur le chapitre du soutien interne. Leur seul instrument pour soutenir leurs agricultures étaient les tarifs douaniers, tandis que les pays développés usaient et abusaient de multiples instruments, notamment des mesures non-tarifaires dans le domaine sanitaire, pour protéger leurs agricultures en invoquant le « prétexte » de la défense de la sécurité sanitaire des aliments mis sur le marché, et dans le domaine de l'environnement, en justifiant l'interdiction de fait de l'entrée des produits OGM, par exemple.

Le marché du coton

C'est dans ce contexte que le cas du coton, dont on sait qu'il a joué un rôle très négatif dans la dynamique de la négociation à Cancun, apparaît particulièrement emblématique. Pour plusieurs pays soudano-sahéliens, comme le Mali par exemple, le développement de la culture du coton a été une des principales réussites de leur développement. Les exportations de ce produit représentent une part prépondérante de leurs recettes totales d'exportations. Néanmoins, ils restent des acteurs mineurs sur le marché mondial du coton où ils sont en concurrence directe avec les autres producteurs, notamment les producteurs américains, qui bénéficient de soutiens internes considérables de la part de leur gouvernement. Certes, ces soutiens publics ne sont pas en toute rigueur des subventions directes aux exportations et les paiements directs aux agriculteurs américains sont comptabilisés dans la boîte orange des États-Unis, dont le montant total reste en deçà des engagements pris à Marrakech. Ces paiements sont donc tout à fait conformes aux règles actuelles de l'OMC. Mais c'est bien là que le bât blesse. Les baisses de prix sur le marché mondial résultant de la politique interne des États-Unis⁽³⁾ entraînent en effet pour les pays soudano-sahéliens des manques à gagner considérables, bien supérieurs notamment aux montants de l'aide publique au développement versés par les États-Unis à ces pays. Bien sûr, la situation du marché mondial du coton est plus complexe que ne le suggèrent ces arguments : il y a d'autres producteurs et la demande de coton est affectée par le développement des textiles artificiels. Mais, il n'empêche qu'il s'agit là d'un cas indiscutable, et spectaculaire, d'une politique agricole d'un pays riche conférant des avantages considérables à un petit nombre (des milliers) d'agriculteurs, riches ou très riches pour la plupart, et causant

(3) Les agriculteurs américains, recevant des paiements directs élevés, peuvent se permettre d'exporter à des prix très bas, c'est-à-dire ne couvrant qu'une faible partie de leurs coûts.

des dommages importants à un très grand nombre (des millions) de producteurs dans des pays très pauvres.

Cette situation explique « l'offensive » de quelques pays sahéliens sur le coton à Cancun, l'écho suscité par cette initiative et le soutien général dont elle a bénéficié. Le cas était bien emblématique aux yeux de nombreux pays en développement, même si la plupart d'entre eux n'étaient pas directement impliqués. Du point de vue de la délégation américaine cependant, cette initiative a dû apparaître comme une impasse totale. Accéder aux deux demandes des pays soudano-sahéliens : à savoir changer la politique en faveur des producteurs de coton ou fournir des compensations financières aux pays qui en sont victimes, était totalement en dehors du politiquement possible. Jamais le pouvoir exécutif ne pourrait espérer un vote favorable du Congrès sur l'une ou l'autre ; or, un tel vote est indispensable selon la Constitution américaine. Cela laissait peu de place à la négociation.

Au total donc, il apparaît que même si les négociations à Cancun ont en dernière instance achoppé sur les questions dites de Singapour (investissements, transparence dans les marchés publics...), qui ne sont pas liées au problème agricole, la frustration très profonde de nombreux pays en développement sur ce qu'ils considèrent la rigidité des pays développés en matière agricole semble bien avoir joué le rôle essentiel. Et dans cette affaire, les États-Unis et l'Union européenne apparaissent alliés, ce qui constitue un retournement total de situation par rapport aux précédents cycles de négociations multilatérales qui, comme on l'a vu, ont été très largement dominés depuis des décennies par la confrontation euro-américaine sur le dossier agricole.

Le règlement en 2005 des deux différends soulevés par le Brésil, sur le coton contre les États-Unis et sur le sucre contre l'Union européenne, va tout à fait dans le même sens. Dans les deux cas, le Brésil obtient que des pays développés soient obligés de changer de façon significative telle ou telle de leurs politiques internes. Il s'agit bien d'une grande victoire pour un PED.

L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS AVANT HONG KONG

Après l'échec de la réunion de Cancun en septembre 2003, le processus de négociation s'est déplacé au siège de l'OMC à Genève. Le fait même que les ministres des pays membres de l'OMC n'avaient pas réussi à trouver un accord sur les « modalités » de la suite des négociations, qui avaient pourtant été lancées deux ans plus tôt à Doha par les mêmes ministres, a constitué le principal moteur du processus de

négociation depuis septembre 2003, processus ayant abouti le 31 juillet 2004 à un accord-cadre. Ce succès relatif illustre que la plupart des pays en développement sont attachés au processus de négociations multilatérales ; ils y sont en position de plus grande force que dans les négociations bilatérales ou régionales.

Les négociateurs ont considéré après Cancun que l'accord recherché jusque-là sur les modalités était peut-être trop ambitieux. Un consensus s'est donc dégagé sur la sagesse de poursuivre un objectif plus modeste, intitulé accord-cadre, différent de ce que l'on appelait modalités en ce qu'il n'impliquait que très peu d'engagements quantifiés. En outre, tous les négociateurs étaient bien conscients en 2004 que la double perspective des élections présidentielles aux États-Unis en novembre 2004 et du renouvellement de la Commission européenne à la même date n'offraient qu'une fenêtre politique étroite pour un accord cette année-là. Il en est résulté l'idée communément admise que la date du 31 juillet constituait une limite au-delà de laquelle aucun accord ne serait possible. À Genève, la négociation se déroule selon des procédures établies, en particulier dans des comités mis en place depuis le début du cycle de Doha. Autrement dit, le processus a sa propre inertie et la négociation agricole ne pouvait que se poursuivre autour des trois piliers issus de l'accord de Marrakech en 1994 : conditions de la concurrence internationale, accès au marché et soutien interne, tandis que la question du « traitement spécial et différencié » pour les pays en développement, concerne tous les secteurs.

Cette structuration de l'ordre du jour de la négociation autour des trois piliers principaux démontre l'échec de ceux qui, comme l'Union européenne, le Japon, la Suisse ou la Norvège avaient espéré faire accepter des entorses à la liberté du commerce, pour mieux prendre en compte le caractère multi-fonctionnel de l'agriculture, en forgeant une alliance anti-libérale avec les pays en voie de développement. Certes, beaucoup d'entre eux ne sont pas prêts à assurer leur sécurité alimentaire en étant dépendants des marchés mondiaux pour leur approvisionnement en produits de base, quand leur production intérieure est déficitaire, et en sacrifiant leur agriculture, même si celle-ci n'est apparemment pas très productive. Mais le point important pour notre propos est que les alliés envisagés ont fait défaut. La plupart se retrouvent dans le camp des libéraux. Ils ont ignoré les arguments en faveur du modèle agricole européen, qu'ils n'ont perçu que comme un nouvel avatar du protectionnisme agricole européen, celui-ci étant bien identifié comme un ennemi. C'est bien sûr le cas /...

/... des pays en voie de développement du groupe de Cairns, dont le nombre n'a fait qu'augmenter au cours des années récentes et qui regroupe des situations très diverses. C'est aussi le cas de pays géants comme la Chine et l'Inde, qui ne sont certes pas prêts à renoncer à des objectifs de taux minimal de couverture de leurs besoins alimentaires par leurs productions intérieures, mais qui font pression sur l'Union européenne et les États-Unis pour que ceux-ci respectent les engagements pris à Marrakech et pour qu'ils poursuivent le processus de libéralisation.

Depuis l'accord cadre de juillet 2004, la négociation sur chaque pilier a progressé lentement. Aujourd'hui (septembre 2005), l'état des discussions peut être brièvement résumé comme suit :

- Sur les conditions de la concurrence internationale, un accord n'est envisageable que parce que la Commission a annoncé en 2004 que l'Union européenne serait prête à accepter la suppression à terme des subventions à l'exportation, à condition que les autres interventions influençant directement les exportations et faussant la concurrence (crédit à l'exportation, aide alimentaire et pratiques monopolistiques des offices publics de commercialisation) soient soumises à des disciplines parallèles. L'accord-cadre de juillet 2004 inclut un accord sur ces principes. Il reste à en fixer les modalités précises, les États-Unis en particulier paraissant réticents à modifier leurs pratiques en matière de garanties de crédit et, surtout, d'aide alimentaire.

- La libéralisation des conditions de l'accès aux marchés internes continue d'être difficile pour de nombreux pays, tant développés qu'en voie de développement. Suite à l'accord de Marrakech, la plupart des mesures aux frontières ont été remplacées par des tarifs douaniers. Il en est résulté des tarifs variant beaucoup d'un pays à l'autre et d'un produit à l'autre pour un même pays, souvent très élevés pour protéger les produits sensibles et caractérisés par « l'escalade tarifaire », selon laquelle les produits transformés sont plus protégés que les produits bruts. L'accord-cadre fixe des objectifs ambitieux de réduction de ces tarifs. Certes, ces objectifs sont exprimés en termes qualitatifs : l'accès au marché doit être amélioré de façon significative et des « réductions générales et substantielles des tarifs » doivent être réalisées à la fin des négociations. Il est en outre accepté que les tarifs les plus élevés doivent être davantage réduits que les plus faibles. Certes, les pays développés, gros importateurs, comme la Suisse et le Japon, ont obtenu la reconnaissance de la notion de « produits sensibles » pour lesquels les dispositions générales seront atténuées et les

pays en développement celle de « produits spéciaux » pour lesquels d'autres exceptions seront permises. Mais selon l'accord, ces cas particuliers ne doivent pas remettre en cause l'objectif général d'une amélioration substantielle de l'accès au marché. Après de très laborieuses négociations sur les modalités de calcul de l'équivalent *ad valorem* des tarifs actuels, les discussions portent actuellement sur la définition des tranches pour une réduction progressive des tarifs et sur le montant de ces réductions. Les PED insistent pour que la réduction de la protection soit effective et significative dans les pays riches.

- Les controverses les plus vives entre pays riches et PED depuis Cancun portent sur les conditions du soutien interne à l'agriculture par les pays les plus riches. L'accord-cadre de juillet 2004 stipule que ce soutien interne devra être réduit de 20 % au moins dès la première année de mise en œuvre de l'accord final. D'autres réductions pour les années suivantes seront certainement actées dans l'accord final, les PED insistant pour que celles-ci soient importantes. Cependant, les mesures de soutien ne seront pas éliminées. L'accord-cadre conserve en effet la distinction entre les différentes mesures de soutien selon le degré de distorsions de concurrence qu'elles provoquent, ce qui amène à classer les mesures dans les fameuses boîtes verte, orange et bleue. La définition des boîtes est soumise à négociation et un plafond est accepté pour le montant total des soutiens dans la boîte bleue (5 % de la valeur de la production). De même, les soutiens classés dans la boîte orange seront plafonnés produit par produit, ce qui limitera la possibilité utilisée par certains pays de soutenir massivement certains produits.

Les paragraphes précédents ne font que résumer très brièvement un ensemble de textes très complexes et détaillés et, qui plus est, en cours de négociations. Cependant, l'orientation générale du compromis final possible est claire. Il en résulte que l'ampleur des réformes de politique agricole que les pays riches devront continuer de faire pour trouver un accord à l'OMC sera probablement très significative. Ceci vaut à la fois pour l'Union européenne et pour les États-Unis. On voit mal, en effet, que les pays en développement, qu'ils soient pauvres comme les pays africains producteurs de coton, ou émergents comme les pays du G20, puissent accepter autre chose. En d'autres termes, la coalition politique pour la poursuite de la libéralisation des échanges, en particulier la réforme des politiques agricoles des pays riches, est très large et les PED y jouent un rôle moteur. Il est par ailleurs remarquable que les PED aient réussi à retarder les discussions sur les autres dossiers, services et accès au marché pour les produits non-agri- /...

/... coles en particulier, jusqu'à ce que des progrès significatifs, à leurs yeux, soient obtenus sur le dossier agricole.

QUELLES CONSÉQUENCES PRÉVISIBLES POUR LES AGRICULTURES DES PED ?

Pour répondre à cette question, il faut bien sûr prendre en compte l'extrême hétérogénéité de ces pays en développement. Dans les négociations à l'OMC depuis Cancun, il est certes remarquable que les PED dans leur ensemble aient fait alliance pour faire pression sur les pays riches afin que ceux-ci changent leurs politiques agricoles. Cependant, les responsables politiques dans les PED sont bien conscients des divergences et même des conflits d'intérêts entre eux. Si l'Inde et le Brésil, par exemple, qui ont des positions opposées sur le dossier de l'accès au marché, ont ensemble formé le G20, c'est parce qu'ils ont explicitement donné la priorité dans cette négociation à la réduction des subventions données par les pays riches à leurs agricultures.

Il n'en reste pas moins que les conséquences d'un éventuel accord seront très différentes pour les uns et pour les autres. Les pays exportateurs de produits agricoles tempérés, comme les céréales ou les oléagineux, peuvent tirer beaucoup d'avantages d'un meilleur accès aux marchés des pays riches. C'est le cas du Brésil et de l'Argentine, par exemple. Cela peut l'être aussi pour les pays du Sud et de l'Est de la région méditerranéenne si la protection européenne des fruits et légumes devient moins élevée et aussi beaucoup plus simple qu'elle ne l'est actuellement. En revanche, une réduction de la protection des PED peut avoir des conséquences négatives pour leurs agricultures. Ainsi, au Maroc par exemple, l'entrée massive de céréales importées pourrait avoir des conséquences graves pour les agriculteurs pauvres des zones sèches qui produisent du blé et de l'orge, tandis que d'autres catégories de la population, très pauvres aussi (ceux qui en ville ou à la campagne) sont acheteurs nets de céréales et en bénéficieraient. L'élimination des subventions aux exportations entraînera un renchérissement du prix des produits importés dans certains PED, souvent pauvres. Ce renchérissement aura des conséquences évidemment négatives pour les acheteurs, mais positives pour les producteurs. Dans certains cas, l'effet des subventions aux exportations a été dévastateur. Citons par exemple les éleveurs de bovins des pays sahéliens concurrencés sur leurs marchés traditionnels de la côte du golfe de Guinée par les exportations européennes subventionnées de viande bovine. Pour eux, l'élimination de ces subventions sera évidemment très bénéfique.

Pour d'autres agriculteurs des PED, c'est la réduction du soutien interne dans les pays riches qui peut apporter des avantages significatifs. Tel est le cas de la réduction éventuelle du soutien aux producteurs américains de coton, réclamée avec tant de force par les pays africains. Mais supputer les bénéfices que les producteurs africains tireraient réellement d'un tel changement n'est pas facile. Le prix du coton sur le marché mondial dépend, on l'a dit, de nombreux paramètres, liés notamment à la concurrence des autres fibres textiles. Par ailleurs, si la part de marché des producteurs américains diminue, ce sont peut-être les Brésiliens plus que les Africains qui en bénéficieront.

Tous ces exemples, de nature un peu anecdotique il est vrai, illustrent cependant la diversité des conséquences d'un accord éventuel à l'OMC et aussi la difficulté de les prévoir exactement. Toute libéralisation fait des gagnants et des perdants. Globalement, il semble effectivement que de nombreuses agricultures des PED bénéficieraient d'une profonde réforme des politiques agricoles des pays riches. C'est bien ce qui explique l'attitude de ces pays dans les négociations à l'OMC. Par contre, la réduction éventuelle de la protection agricole dans les PED aurait bien sûr des effets très contrastés. Il y a donc bien des conflits d'intérêts potentiels très importants entre PED dans les négociations agricoles. La plupart des estimations des « coûts de la protection agricole », résultant des travaux sur modèles quantitatifs, suggèrent d'ailleurs que des bénéfices importants résulteraient d'une libéralisation des échanges entre PED. Mais celle-ci se heurte aux mêmes obstacles que dans les pays développés.

